



**LEGENDE**

	Zone constructible urbaine
	Zone constructible sous réserve des équipements ( articles R 111-5, R111-6, R 111-8 à R 111-13 et L 111-4 du Code de l'Urbanisme )
	Zone constructible à usage d'activités sous réserve des équipements ( articles R 111-5, R111-6, R 111-8 à R 111-13 et L 111-4 du Code de l'Urbanisme )
	Zone non constructible naturelle ou agricole - Secteurs où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestières et à la mise en valeur des ressources naturelles
	Zone non constructible naturelle ou agricole de protection
	Zone non constructible naturelle ou agricole inondable
	Limite de secteur
	Actualisation du bâti

<p>Maitre d'ouvrage <b>Commune de Viella (32)</b></p>	<p>Elaboration</p>
<p><b>Carte communale</b> Documents graphiques Partie Ouest</p>	<p>Enquête publique : Début : Fin :  Approuvé : Conseil Municipal : Préfet :</p>
<p>Maitre d'oeuvre</p> <p><b>B2E LAPASSADE</b> Bureau Etude Environnement Hélioparc Pau-Pyrénées 64025 PAU Cedex 09 Tel : 05.59.84.49.21 / Fax : 05.59.30.30.67 lydie.lapassade@wanadoo.fr</p>	<p>Echelle : <b>1/5000</b> <b>a1</b></p>
<p>Date :</p>	